

DEPARTEMENT DE LA  
HAUTE-SAVOIE

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT DE  
ST JULIEN-EN-  
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français  
SIEGE : 15 avenue Emile Zola  
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 21 juin 2024

APPROBATION DE LA  
CONVENTION AVEC LE  
DEPARTEMENT DE LA  
HAUTE-SAVOIE POUR  
L'AUTORISATION  
D'OCCUPATION  
TEMPORAIRE DU  
DOMAINE PUBLIC  
ROUTIER  
DEPARTEMENTAL POUR  
L'IMPLANTATION DE  
MOBILIER RELATIF AU  
DISPOSITIF DE  
COVOITURAGE «  
LEMAN STOP » SUR  
ROUTES  
DEPARTEMENTALES DE  
LA HAUTE-SAVOIE

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt et un juin  
deux mille vingt-quatre à midi, le Comité  
Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à  
Archamps sous la présidence de Monsieur  
Christian DUPESSEY, Président,

Convocation du : 14 juin 2024

Secrétaire de séance : Vincent SCATTOLIN

Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Denis LINGLIN - M. Vincent SCATTOLIN – M.  
Patrice DUNAND – M. Daniel RAPHOZ - Mme  
Aurélié CHARILLON - M. Max GIRIAT - Mme  
Claire CHUINARD – M. Denis MAIRE – Mme  
Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI - M. Pierre-  
Jean CRASTES – M. Julien BOUCHET - M.  
François DEVILLE – M. Claude MANILLIER – M.  
Jean-Claude TERRIER – M. Patrick ANTOINE - M.  
Bernard BOCCARD – M. Gabriel DOUBLET – M.  
Christian DUPESSEY - M. Philippe MONET – M.  
Pierrick DUCIMETIERE - M. Eddi ETIENNE – M.  
Claude THABUIS - M. Benjamin VIBERT –Mme  
Nadine PERINET

• Délégués suppléants :

Mme Monique GRAZZIOTI, suppléante de Mme  
Christine DUPENLOUP – M Bernard VUAILLAT,  
suppléant de Mme Isabelle HENNIQUAU – M.  
Gérard STEHLE suppléant de M. Yves  
CHEMINAL

• Délégués représentés :

Mme Carole VINCENT donne procuration à M.  
Michel MERMIN - M. Christophe ARMINJON  
donne procuration à M. Jean-Claude TERRIER –  
Mme Catherine BRUN donne procuration à M.  
Benjamin VIBERT

• Délégués excusés :

Mme Annick GROSROYAT - M. Hubert  
BERTRAND - Mme Marie-Pierre BERTHIER -

N° CS2024-30

Nombre de délégués  
titulaires en Exercice : 44

Nombre de délégués  
Présents :27  
Pouvoirs : 4

**Mme Chrystelle BEURRIER - M. Stéphane VALLI  
– M. Jean-Luc SOULAT – M. Florent BENOIT -  
Mme Isabelle HENNIQUAU – Mme Christine  
DUPENLOUP - Mme Carole VINCENT – M. Yves  
MASSAROTTI - M. Christophe ARMINJON – M.  
Cyril DEMOLIS – M. Christophe SONGEON – M.  
Yves CHEMINAL - M. Alain LETESSIER - Régis  
PETIT – Mme Catherine BRUN - M. Sébastien  
JAVOGUES**

**APPROBATION DE LA CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT  
DE LA HAUTE-SAVOIE POUR L'AUTORISATION D'OCCUPATION  
TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER  
DEPARTEMENTAL POUR L'IMPLANTATION DE MOBILIER  
RELATIF AU DISPOSITIF DE COVOITURAGE « LEMAN STOP »  
SUR ROUTES DEPARTEMENTALES DE LA HAUTE-SAVOIE**

Vu l'arrêté du Préfet de Haute-Savoie n°PREF/DRCL/BCLB-2017-0041, en date du 26 avril 2017 portant création du Pôle métropolitain du Genevois français à compter du 1<sup>er</sup> mai 2017 ;

Vu l'arrêté du Préfet de Haute-Savoie n°PREF/DRCL/BCLB-2018-0064 en date du 13 décembre 2018 approuvant la modification des statuts du Pôle métropolitain ;

Vu sa prise de compétences mobilités nouvelles en 2018 et son engagement en faveur du covoiturage, le Pôle métropolitain du Genevois français conduit un plan d'action complet portant sur quatre axes complémentaires :

- **Incitations financières au covoiturage** : conducteurs et passagers sont encouragés à covoiturer via les opérations menées appelées « campagnes d'incitations au covoiturage ». En rétribuant les conducteurs, l'offre de covoiturage se massifie au bénéfice des passagers ;
- **Services et infrastructures de covoiturage** : développement de services (HéLéman et Léman Stop) et expérimentations favorisant la mise en relation des conducteurs et des passagers sur des axes forts pour le covoiturage du quotidien ;
- **Points de rencontre** : identification et aménagement de points de rencontre et de stationnement covoiturage à l'échelle du Grand Genève ;
- **Communication / Animation** avec le portage et l'animation du site covoiturage-leman.org, des campagnes de sensibilisation auprès des habitants, des collectivités territoriales et des entreprises ;

Considérant que les services de covoiturage représentent des nouvelles solutions de mobilité, complémentaires aux dispositifs traditionnels de transport ;

Considérant la réussite des lignes de covoiturage dynamique HéLéman (Vuache Genevois, Faucigny et Pays de Gex) et la volonté des communes de Douvaine, Bons en Chablais, Veigy-Foncenex, Loisin, Massongy et Machilly de proposer un service de covoiturage complémentaire à l'offre de transport public en accord avec Annemasse Agglomération et Thonon Agglomération ;

Le Pôle métropolitain du Genevois français souhaite renouveler son engagement en faveur du covoiturage en expérimentant un nouveau dispositif en faveur du covoiturage baptisé Léman stop.

Afin de répondre aux ambitions en matière de covoiturage, ce nouveau service permet :

- D'expérimenter une solution de covoiturage spontané simple, low tech facilitant une mobilité partagée écoresponsable et solidaire
- D'assurer le rabattement sur le Lemman Express pour une population éloignée des axes de transport public lourd ; Le service permettra d'assurer un rabattement sur le Lemman Express (Gare de Machilly), le transport public transfrontalier (arrêt à Veigy-Foncenex) et local (réseau Star't et TAC mobilités)
- D'assurer progressivement la mise en œuvre d'un plan covoiturage hiérarchisé et d'augmenter ainsi le territoire couvert par des services à la mobilité favorisant le covoiturage tout en maîtrisant l'engagement budgétaire (sobriété technique et budgétaire)
- D'expérimenter une démarche participative avec les communes concernées (proximité)

Le dispositif Léman stop sera déployé dans les communes de Douvaine, Bons en Chablais, Veigy-Foncenex, Loisin, Massongy et Machilly sur deux axes principaux : RD1206-RD1005, RD1- RD35. 19 points d'arrêt seront équipés de mobilier visant à favoriser la mise en relation de passager avec les conducteurs sur les routes départementales.

Les arrêts étant répartis le long de route départementale, il convient d'établir une convention avec le Conseil Départemental de la Haute-Savoie pour :

- Autoriser l'occupation du domaine public pour la mise en place de mobiliers de covoiturage, installés principalement en agglomération et le long des voiries départementales, afin de faciliter la mise en relation entre les conducteurs et les passagers ;
- Définir les caractéristiques du matériel à implanter sur le domaine public et conditions de mise en œuvre, conformément au plan de situation et descriptifs annexés à la présente convention ;
- Répartir les charges d'entretien liées au maintien de cette signalisation entre le Conseil Départemental, le Pôle métropolitain et toutes les communes concernées.

#### **Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- **VALIDE** le projet de convention d'autorisation temporaire du domaine public routier départemental pour l'implantation de mobilier relatif au dispositif de covoiturage Léman stop entre le Pôle métropolitain du Genevois français, le Conseil Départemental de la Haute-Savoie et les 6 communes concernées (Bons en Chablais, Douvaine, Loisin, Machilly, Massongy, Veigy-Foncenex) ci-annexée ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer cette convention et tout document y afférant ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à mettre en œuvre cette convention.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 21/06/2024

Publié ou notifié le 24/06/2024

Le Président,  
Christian DUPESSEY



The seal of the French Genevois Metropolitan Pole (Pôle Métropolitain du Genevois Français) is circular. It features a central figure holding a staff and a banner, surrounded by the text 'Pôle Métropolitain du Genevois Français' and 'R.F.' at the bottom.